

Déclaration des élus et représentants **FO** au CSE-C du 30 Août 2022

Avis concernant le renouvellement d'agrément de services de santé.

Les élus **FO** sont consultés sur le renouvellement d'agrément des services de santé au travail des établissements de PLB et Marignane.

Les services de santé au travail ont pour mission de conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs représentants afin d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail.

Les salariés d'Airbus Helicopters ont la chance d'avoir à leur service des équipes pluridisciplinaires composées de médecins, infirmiers et assistantes.

Elles sont à la disposition des salariés travaillant sur les sites de Marignane et PLB pour tous les sujets de santé au travail.

Plus précisément sur des missions de maintien du bien-être physique, mental et social des salariés et la prévention des risques professionnels.

Aussi depuis le début de la crise sanitaire, les SST ont eu un rôle majeur dans la prise en charge et l'orientation des salariés vulnérables, des salariés ayant contracté la COVID 19 ainsi que les cas contacts et leurs familles.

Pour cela, les élus et représentants **FO** au CSE-C souhaitent encore féliciter et encourager cette entité dédiée au service des salariés et donneront un avis FAVORABLE sur le renouvellement d'agrément de services de santé.

Déclaration des élus et représentants **FO** au CSE-C du 30 Août 2022

Avis concernant le projet de recours aux heures excédentaires au-delà du Contingent conventionnel.

FO comprend le besoin de la mise en place ponctuelle d'un dispositif permettant à plusieurs départements de notre site, de faire face à un plan de charge soutenu dans une période très compliquée.

Aussi la forte implication de tout le personnel d'Airbus Helicopters montre clairement l'intérêt porté à notre entreprise.

Et nous préférons que la Direction fasse appel au personnel inscrit et intérimaire, plutôt que de transférer la charge vers d'autres sites ou pays.

En revanche, nous aurions souhaité que la Direction privilégie l'embauche de personnel plutôt que d'utiliser les Heures Excédentaires au-delà du contingent de 175H.

Pour cela, les élus et représentants **FO** au CSE-C **s'abstiendront** sur ce projet et ils seront attentifs à la bonne application entre autre chose, du cadre juridique (1h au-delà du contingent de 175h = 1h contrepartie en repos).